

L'AMI DU LITTORAL

n° 16 MARS 1992

" Homme libre,
toujours tu chériras la Mer. "

BULLETIN D'INFORMATION

de l'Association

LES AMIS DU LITTORAL ARESIEN

Siège Social: 1 rue du Général de Gaulle.
33740 ARES

Tél.: 56.60.11.86 CCP: Bordeaux
1325-89 M

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901.
Déclarée à la Préfecture de la Gironde : n° 10.185.
Publication au J.O. du 31.10.1973.

Association agréée par arrêté préfectoral du
24.02.78, au titre de l'art. L.121.8 du Code de
l'Urbanisme (compétence géographique ARES), de
l'art.L.161.1 du Code de l'Urbanisme et de l'art. 40
de la Loi du 10.07.76 sur la Protection de la Nature
pour ANDERNOS, ARES, LEGE.

LA TOUR.

Notre Assemblée Générale avait pu regretter
l'absence de réponse de la Municipalité d'ARES, à
l'action de notre Association, destinée à éviter
l'implantation d'un transformateur d'électricité, sur la
PLACE DU 8 MAI.

Nous avons pu, tous, depuis, constater que ce
transformateur, nécessaire à l'alimentation des
exposants et manèges présents pour différentes
fêtes, a été installé à l'intérieur de la TOUR de la Jetée,
elle-même, rénovée.

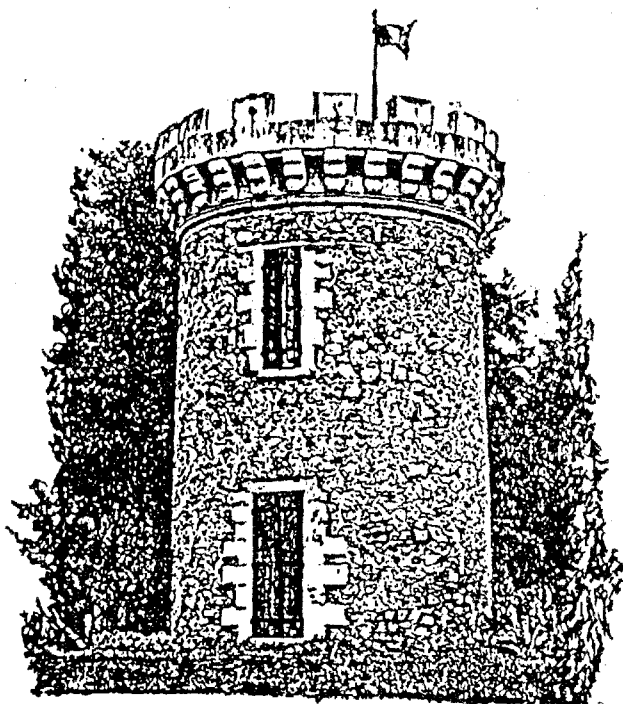
Quelle meilleure réponse espérer ?

Mieux que des mots !

Un FAIT !

La PLACE DU 8 MAI a été épargnée.

Nous pouvons nous réjouir de cette implantation
favorable à la qualité de notre environnement urbain.



ASSEMBLEE GENERALE 1991

Notre Assemblée Générale Ordinaire 1991
s'est tenue le 8 Août 1991, à ARES: un nombre
important de Membres ont su consacrer leur soirée à
cette assemblée; les Administrateurs et Membres du
Bureau les en remercient vivement, de même qu'ils
remercient les nombreux Membres ne résidant pas à
ARES de façon permanente et absents d'ARES ce
jour-là, pour avoir pris le temps d'envoyer leurs
pouvoirs et surtout pour leurs suggestions et
aimables encouragements.

Michel LEGAL, Président, résumait pour cette
Assemblée, l'activité, intense, des mois précédents
et rendait hommage à l'action passée de Monsieur
André PLOUX, désormais Président d'Honneur de
notre Association: les Membres présents, debouts,
faisaient alors, une ovation chaleureuse à Monsieur
PLOUX.

Michel LEGAL présentait ensuite les résultats
de l'organisation des Exposés qui ont conduit le
Bureau à poursuivre son action sur l'année 1992, de la
même façon: présentation d'exposés de MARS à
SEPTEMBRE, cycle d'exposés sur le site naturel et le
fonctionnement de l'écosystème, auxquels s'ajoutent
des exposés de culture générale distractive, au cours
de la saison estivale, et présentation de ces exposés
à ARES et ANDERNOS, alternativement. (suite p.2)

EXPOSES 92

1er Exposé

du CYCLE ENVIRONNEMENT NATUREL

le 7 Avril 1992 à 20 heures 30

à ARES, Salle BREMONTIER

LE MONDE INCONNU DES
BACTERIES

par Monsieur P.CAUMETTE

Directeur
de l'Institut de Biologie Marine d'ARCACHON

Après avoir rappelé l'importante activité consacrée à la révision du SDAU, l'attachement de l'Association à la prééminence du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (et, au moins de la Loi sur le Littoral) par rapport à tout autre type de réglementation, et, en particulier le SDAU, était solennellement affirmé.

Le Président donnait aussi un bref résumé des actions entreprises, souvent à la demande de certains de nos Membres, auprès des Pouvoirs Publics, principalement auprès des Municipalités d'ANDERNOS et d'ARES.

Monsieur Ph.PERUSAT, Membre de notre Association, Maire d'ANDERNOS, était représenté à cette Assemblée par Bernard EYMERI, Membre lui-aussi, Conseiller Municipal d'ANDERNOS: tous deux en furent remerciés et nos Amis andernosiens, pouvaient ainsi avoir une conversation intéressante sur les sujets qui les concernent particulièrement.

Michel LEGAL terminait ce rapport moral en indiquant les orientations choisies pour l'avenir immédiat:

programme des exposés 92
vigilance en matière d'Equipements
disponibilité et participation vis à vis de
tout effort en faveur du Respect et de la
Protection de la Nature

soutien à toute initiative en matière de
recherche et innovation dans les domaines
technologiques susceptibles d'applications à
la protection, la mise en valeur et la
conservation du site naturel

en continuant d'appliquer notre principe:

**MIEUX CONNAITRE POUR MIEUX AIMER
MIEUX CONNAITRE POUR MIEUX JUGER.**

Paul BELNOUE, Trésorier présentait ensuite la situation financière à la date de cette Assemblée:

L'exercice 90 se solde par un résultat excédentaire et la situation de trésorerie en fin d'exercice s'est légèrement améliorée.

Au 31 Juillet 91, la totalité des cotisations n'avait pas été encore encaissée et, de ce fait, la situation présentait un léger déficit: depuis, la situation s'est rétablie et se traduit, en fin d'exercice 91, par une trésorerie excédentaire, traduisant la générosité de nos Membres.

Après présentation des Candidats aux postes d'Administrateurs statutairement renouvelables, on passait au vote.

Le Rapport Moral, le Rapport Financier devaient être adoptées à l'unanimité.

Après vote unanime le Conseil d'Administration se compose comme suit:

PRESIDENT: Michel LEGAL
VICE PRESIDENT: Robert DUBOURG
TRESORIER: Paul BELNOUE
ADMINISTRATEURS: Mlle Odile BADET
Raymond BIDONDO
Christian de CHORIVIT
René GILLET
Bernard MOULIN
Mme J. ROUSSEAU.

MOTIONS 91

L'Assemblée Générale Ordinaire du 8 Août 1991, a voté, de façon unanime, deux motions, l'une relative à la protection de la Place du 8 Mai à ARES, l'autre, relative à la dégradation du Bassin.

Les textes de ces motions sont les suivants:

PLACE DU 8 MAI à ARES:

L'Association "LES AMIS DU LITTORAL ARESIEN"

attire l'attention des Pouvoirs Publics et des Elus, sur l'intérêt présenté par la Place du 8 Mai, à ARES: elle leur demande de faire en sorte que l'espace formant la Place elle-même et son environnement immédiat, public, soient protégés contre toute atteinte, et, pour ce faire, que ce site, encore naturel, soit inscrit à l'Inventaire des Sites Naturels et Espaces Protégés.

et, suggère que

- la valeur de témoignage vivant de ce site naturel historique, du fait des chênes-lièges qui s'y trouvent,

- la participation de cet espace à la qualité du cadre naturel du "SENTIER DU LITTORAL" qui le jouxte,

- sa participation irremplaçable au Cadre de Vie de la Ville d'ARES,

conduisent les Autorités compétentes, dans le cadre de leur préoccupation d'entretenir le patrimoine naturel de notre région, à prendre les dispositions nécessaires au bon déroulement de cette procédure d'inscription.

L'Association reste à la disposition des Autorités qui le souhaiteraient, pour leur apporter son soutien.

L'Association renouvelle ainsi, la demande qu'elle faisait lors de son Assemblée Générale Ordinaire de 1985.

(page suivante)

VESTIGES ARCHEOLOGIQUES

Les beaux jours arrivent !

Les Membres qui ont manifesté leur désir de participer à des recherches de traces de l'époque archéologique, sur le site entourant le PORT OSTREICOLE d'ARES, sont priés de se faire connaître au Siège de l'Association.(merci de téléphoner avant votre visite).

MOTIONS (suite)

DEGRADATION du BASSIN:

L'Association "LES AMIS DU LITTORAL ARESIEN"

- rappelle ses demandes exprimées lors de son AGO de 1988, sous forme de motion transmise aux Autorités compétentes;

- constate que les effets visibles de la dégradation du site naturel que constitue le Bassin d'Arcachon, continuent de se développer et de s'accroître;

- estime que les actions entreprises, si elles existent, sont insuffisantes ou inadéquates.

Consciente de la complexité des problèmes posés, et œuvrant à la mesure de ses moyens, à diffuser une connaissance scientifique indispensable à une approche objective et positive de ceux-ci, l'Association "LES AMIS DU LITTORAL ARESIEN" attire, de nouveau, l'attention des Pouvoirs Publics, et avec insistance, sur l'intérêt des dispositions suivantes qu'elle souhaite voir se concrétiser.

= mise en place des moyens adéquats (ou soutien par les Pouvoirs Publics à cette mise en place) pour concrétiser sous une forme pratiquement utilisable, une synthèse des connaissances scientifiques et techniques, acquises, et susceptibles de fournir des opportunités d'applications technologiques propres à contrôler la dégradation que subit le Bassin d'Arcachon.

= harmonisation (ou incitations et aides des Pouvoirs Publics dans ce sens) des différentes interventions, publiques ou privées, de nature à apporter des remèdes à cette dégradation, en particulier par la transparence des études et projets concernant l'écosystème, et l'information objective sur la nature scientifique des problèmes constatés et des solutions envisagées.

= prise en compte réelle et prédominante, des contraintes écologiques (conditions de vie du site naturel), lors de tout projet ou toute intervention, dans le cadre d'aménagement, mise en valeur, exploitation ou conservation du site, mettant en cause l'écosystème.

L'Association, forte de ce qu'elle a déjà pu réaliser, modestement et pour sa part, dans ce sens, se déclare, de nouveau, à la disposition des Pouvoirs Publics pour collaborer à ces dispositions.

Ces motions ont été envoyées aux principaux Responsables des Pouvoirs Publics intéressés, Préfecture, Conseil Régional, Conseil Général, Maires, SIBA ...

Aussi bien nos actions passées que la présentation de ces motions suscitent déjà des réactions que nous pouvons espérer porteuses d'efficacité, ce dont nous vous informerons, régulièrement.

REUNION des PRESIDENTS d'ASSOCIATION

à la Mairie d'ARES

A l'occasion de la Nouvelle Année, Monsieur le Maire d'ARES invitait les Présidents d'Association en sa Mairie.

Monsieur Robert DUBOURG, Vice-Président, représentait notre Association: il avait ainsi l'occasion de faire connaître notre Association, ses Membres, ses objectifs aussi bien en matière de diffusion de culture, particulièrement locale et écologique, à l'intention de tous, que de sauvegarde de notre cadre de vie et du site naturel.

Tous les présents échangèrent, chaleureusement, leurs meilleurs vœux de réussite dans leur engagement associatif.

Madame Luce GAUTIER

Nous avons eu la tristesse de perdre notre première Présidente, décédée le 28 Décembre 1991.

Vos Président et Vice-Président représentaient l'Association à ses obsèques: ils ont pu exprimer à ses Enfants, la sympathie de tous nos Membres, en cette douloureuse circonstance.

EXPOSES 1992

Au cours de l'année 1991, le cycle d'exposés consacrés à l'environnement naturel nous a apporté des connaissances objectives, de caractère scientifique, sur des sujets particuliers: flore et faune, évolution morphologique du Bassin, phénomènes physico-chimiques à l'interface eau-sédiment (vasés, métaux lourds), maïsiculture, assainissement autour du Bassin, conchyliculture ...

Ces sujets ont été présentés, isolés, c'est à dire sans s'attacher particulièrement à l'environnement dans lequel les phénomènes décrits inscrivent leurs développements: il fallait bien commencer !

Or, évidemment, tous les phénomènes qui font la vie de l'écosystème agissent les uns sur les autres: ils sont "liés".

Et il est, de ce fait, indispensable, pour bien comprendre aussi bien le "fonctionnement" de l'écosystème, que la façon dont une déviation de l'évolution d'un des phénomènes modifie l'évolution des autres, de se livrer à une approche globale de cet ensemble.

L'organisation des exposés "ENVIRONNEMENT NATUREL", en 1992, répond à cette nécessité.

Ce que l'on appelle le "CYCLE du CARBONE ORGANIQUE", c'est à dire les aventures de la matière organique, inerte ou vivante, depuis son arrivée dans le système jusqu'à sa disparition du système, a été choisi comme fil directeur.

Ainsi, après avoir fait connaissance avec les BACTERIES, mal connues, souvent méprisées, à tort, et dont l'intervention dans ce cycle de la matière organique est fort important, nous aurons l'opportunité d'approcher la globalité de " l'écosystème " formé par le Bassin d'Arcachon et son bassin versant.

PASSIONNANT !

EXPOSES 1992

CYCLE "ENVIRONNEMENT NATUREL"

MARDI 7 AVRIL 1992, à 20 h.30, à ARES, salle "BREMONTIER"

LE MONDE INCONNU DES BACTERIES

par Monsieur P. CAUMETTE, Professeur de l'Université de BORDEAUX I, Institut d'Océanographie et de Biologie Marine.
Directeur de l'INSTITUT DE BIOLOGIE MARINE D'ARCACHON,

MARDI 12 MAI 1992, à 20 h.30, à ANDERNOS, salle de la "RESIDENCE DES QUINCONCES"
(Rés. des Personnes Agées, Port Ostréicole)

LE CYCLE du CARBONE ORGANIQUE: présentation générale.

par Monsieur Ch. CARRUESCO, Professeur de l'Université de BORDEAUX I, (L.A.R.A.G.)
et le Capitaine D.BONJOUR, Directeur Technique du Service RISQUES TECHNOLOGIQUES des Pompiers de BORDEAUX.

MARDI 16 JUIN 1992, à 20 h.30, à ARES, SALLE "BREMONTIER"

LES APPORTS EXTERIEURS au BASSIN d'ARCACHON: apports directs (ruisseaux, sédimentologie...).

par Monsieur J.M.FROIDEFONT, Professeur à l'Université de BORDEAUX I
Institut Géologique du Bassin Aquitain.(IGBA)

MARDI 7 JUILLET 1992, à 21 heures, à ANDERNOS.

LES APPORTS EXTERIEURS au BASSIN d'ARCACHON: apports indirects (Matières organiques, nitrates,...)

par Monsieur R.LAPLANA, Ingénieur du CENTRE NATIONAL DU MACHINISME AGRICOLE, DU GENIE
RURAL, DES EAUX ET FORETS (CEMAGREF).

MARDI 21 JUILLET 1992, à 21 heures, à ANDERNOS.

LES TECHNOLOGIES CONCHYLICOLES: exigences et incidences vis à vis du milieu.

par Monsieur J.P. DRENO, Chef de la Station IFREMER d'ARCACHON.

au mois d'AOUT 1992.

LE CYCLE du CARBONE ORGANIQUE: synthèse des exposés précédents, approche globale de l'écosystème.

par Messieurs Ch. CARRUESCO et D.BONJOUR.

Un appel de cotisation bien précoce ?

L'activité de l'Association ne se limite pas à la seule période estivale: témoin, la reprise dès le 7 Avril du Cycle des conférences "Environnement Naturel".

Agissez à l'unisson:

- en adressant votre cotisation dès aujourd'hui...vous nous éviterez rappel...perte de temps... et frais supplémentaires;

- en décidant vos amis à se joindre aux AMIS DU LITTORAL,

- en profitant, si vous le souhaitez, des dispositions arrêtées par l'AG 91: pour les couples, cotisation réduite de moitié pour le conjoint.

Mais, vous pouvez aussi opter pour deux cotisations individuelles!

Plus nous serons nombreux, mieux votre voix sera entendue.

Trois niveaux de cotisation:

- MEMBRE SYMPATHISANT
ACTIF
BIENFAITEUR

- Deux types d'adhésion:

Individuel
Couple

COTISATIONS 1992

MEMBRE	INDIVIDUEL	COUPLE
SYMPATHISANT	60 F	90 F
ACTIF	100 F	150 F
BIENFAITEUR	200 F	300 F

Et, bien entendu, pour chacun, une carte de Membre donnant le même droit de vote à l'A.G.

Si vous avez oublié de régler votre cotisation 1991.....vous pouvez toujours vous en acquitter avec celle de 1992!